



## Procéder à des contrôles opérationnels qualitatifs et dissuasifs

**OBJECTIF** Renforcer le dispositif de contrôle opérationnel de l'Office cantonal de l'énergie pour le rendre plus efficace et dissuasif, afin de mieux faire appliquer la législation et la réglementation en matière d'énergie.



**>2030**

Contrôler 25% des chantiers de nature énergétique et faire augmenter le taux de conformité.



**>2050**

Contrôler 50% des chantiers de nature énergétique et tendre vers un taux de 90% de conformité.



## ENJEUX

En juin 2016, l'Office cantonal de l'énergie a renforcé son dispositif de contrôle afin de vérifier si les engagements pris dans le cadre des demandes d'autorisation étaient respectés sur les chantiers. À ce jour, les résultats de ces contrôles mettent en évidence un faible taux de conformité aux exigences légales, ainsi que des inefficacités énergétiques dans l'exploitation des bâtiments. ➤

➤ Le cadre légal et technique est souvent méconnu des acteurs de terrain, et de nombreuses constructions sont réalisées en privilégiant le moindre coût et l'utilisation de solutions fossiles, au détriment des objectifs énergétiques du Canton.

Les contrôles ont pour but:

- de promouvoir l'efficacité énergétique et les économies d'énergie dans les bâtiments et les installations techniques, ainsi que la rénovation énergétique;
- de dissuader les acteurs d'utiliser des approches inadéquates;

- de responsabiliser les maîtres d'ouvrages afin qu'ils élèvent leur niveau d'exigence;
- de mettre en conformité les objets existants;
- de maintenir l'effet dissuasif des sanctions;
- de contribuer, grâce aux contrôles, à la demande et à l'amélioration des formations des professionnels;
- de garantir une équité de traitement entre acteurs.

## PLAN D'ACTION

- Établir une stratégie de suivi des consommations d'énergie thermique et électriques des bâtiments (compteurs télérelevés multifluides, suivi des IDC vs IDC admissible...).
- Poursuivre les campagnes de contrôle ciblées, tout en intensifiant la communication et la sensibilisation.
- Évaluer la possibilité de déléguer une partie des contrôles:
  - mener une analyse coûts-bénéfices d'une délégation à des tiers pour des mandats d'instruction des contrôles de chantiers, tout en conservant le «contrôle des contrôles» et en respectant l'aspect constitutionnel;
  - étudier la possibilité de déléguer une partie du contrôle aux bureaux paritaires des métiers du bâtiment.
- Procéder à une évaluation de la pertinence et de l'efficacité du dispositif de contrôle sur la base d'un retour d'expérience:
  - méthodologie de suivi du taux de conformité afin qu'il soit représentatif du chantier genevois,
  - évaluation de l'impact en kWh économisés.
- Mettre en place une collaboration interdépartementale (OAC, OCIRT, OCAN, OCEau, etc.) afin de parvenir à une mutualisation des ressources consacrées aux contrôles (*Smart Chantiers*).
- Renforcer les moyens de l'Office cantonal de l'énergie pour atteindre les objectifs du présent plan d'action, en faisant monter en puissance sa capacité de contrôle:
  - adapter les montants des amendes pour garantir leur effet dissuasif directement auprès des acteurs concernés,
  - assurer une présence sur le terrain dissuasive et propice à l'autorégulation,
  - mettre en place des indicateurs pour suivre le nombre de contrôles et le taux de conformité.

---

**PILOTAGE**  
OCEN

---

**COPILOTAGE**  
SIG

---

**ACTEURS IMPLIQUÉS**  
propriétaires immobiliers, professionnels, commissions tripartites, offices cantonaux concernés.

## EFFETS INDUITS

- Effet dissuasif, meilleur respect des normes et des règles.
- Économies d'énergies et réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Développement des énergies renouvelables.
- Montée en compétences des professionnels.

## PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Territoire genevois.